

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/5-3-relancer-la-politique-des.html>

5-3-Promouvoir et accompagner les démarches de valorisation et de préservation des paysages

- Recommandations - Les recommandations pour une culture paysagère partagée -
Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Objectifs visés :

- ▶ Poursuivre la dynamique engagée avec l'Atlas
- ▶ Relancer la politique des plans et chartes de paysage
- ▶ Prolonger les orientations et recommandations de l'Atlas dans le champ pré-opérationnel
- ▶ Accompagner les SCoT et les politiques intercommunales

Recommandations :

- ▶ Alimenter les politiques de paysage des différents acteurs par les contenus de l'Atlas (Plans d'actions Paysage),
- ▶ Faciliter l'articulation de l'atlas avec les territoires d'action : périmètres des SCoT et territoires intercommunaux,
- ▶ Poursuivre la construction d'un « Réseau Paysage » et animer ce réseau,
- ▶ Élaborer des plans et des chartes de paysage (voire des plans de paysage et biodiversité comme dans le PNR de la Vallée de Chevreuse et dans les Vosges),
- ▶ Mettre en place des Contrats de paysage
- ▶ Alimenter un Observatoire des paysages par un suivi de l'évolution de certaines unités de paysage test, par des récits de territoires (visions imaginaires de futurs paysages possibles...). Cet observatoire pourrait être conçu à l'échelle régionale ;
- ▶ Compléter l'Observatoire des paysages par un Observatoire des projets de paysage.

A noter :

- ▶ de nombreuses intercommunalités ont déjà élaboré des Plans de Paysage ou des Chartes Paysagères. Les actions qui en découlent doivent être promues et soutenues.
- ▶ le Forum du Paysage et de la Biodiversité contribuera à la valorisation des différentes démarches déjà engagées et permettra d'approfondir certaines thématiques vi des programmes de recherche et d'actions

Elaboration de plans et de chartes de paysage



Plan de Paysage de la CCAL

La communauté de communes de l'Agglomération de Longjumeau est en cours de réalisation de son plan de paysage, qui comprendra un diagnostic paysager et un programme d'actions. Plusieurs phases de participation et concertation sont proposées : un atelier de lecture du paysage à destination des habitants, des ateliers de concertation avec sortie terrain ouverts aux élus, acteurs et habitants pour recueillir les perceptions et un atelier de travail pour faire émerger les orientations du programme d'actions.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Acteurs et partenaires :

- ▶ Les communes
- ▶ Les structures intercommunales
- ▶ Les Pays

5-3-Promouvoir et accompagner les démarches de valorisation et de préservation des paysages

- ▶ La Région Lorraine
- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Le PNRL
- ▶ La DREAL
- ▶ Les EPCI
- ▶ La Chambre d'Agriculture
- ▶ La CCI
- ▶ Les agences d'urbanisme
- ▶ Les syndicats mixtes des SCoT